

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 19/1 (1992)

DOI: 10.11588/fr.1992.1.57142

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Charakter haben die Ausführungen zur Übersetzungstechnik und zur Textgestalt der unmittelbar benutzten Vorlage (die älter als alle erhaltenen griechischen Abschriften gewesen sein muß), doch bietet zur weiteren Ergründung dieser Sachverhalte durch die rege Eriugena-Forschung die anschließende Edition jede wünschenswerte Voraussetzung.

Rudolf SCHIEFFER, Bonn

Dieter HÄGERMANN, Andreas HEDWIG, Das Polyptychon und die Notitia de Areis von Saint-Maur-des-Fossés. Analyse und Edition, Sigmaringen (Jan Thorbecke Verlag) 1990, 120 p. (Beihefte des Francia, 23).

Les rééditions de polyptyques se multiplient avec un inégal bonheur. L'entreprise est en soi fort louable et celle des A. l'est particulièrement: pour la première fois ils éditent dans un même volume le polyptyque de l'abbaye de Saint-Maur et la Notitia de Areis, inventaire de ses possessions parisiennes. Le fragment du polyptyque de Saint-Amand-les-Eaux complète l'ensemble. On louera la rigueur de la présentation. L'histoire du monastère jusqu'en 878 conduit à une datation de tous les documents relatifs à cet établissement et, par là-même, à mieux situer nos sources: les deux inventaires ont été sans doute rédigés dans l'hiver 868/869. L'étude de chaque »bien« aboutit à son identification. On en a tiré des cartes extrêmement claires. Par contre l'interprétation du polyptyque dépend des positions désormais intenable, reprises de vieux auteurs qui faisaient d'un polyptyque un document privé. Pourquoi des A. aussi érudits oublient-ils de citer un article de E. Magnou-Nortier, La gestion publique en Neustrie: les moyens et les hommes (VII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles) paru dans La Neustrie. Les pays au nord de la Loire de 650 à 850, éd. H. Atsma, t. 1, Sigmaringen 1989, p. 271-320 (Beihefte der Francia, 16), alors que cet ouvrage est largement cité. Dans l'article E. Magnou-Nortier renvoie (p. 723, n. 6) – comme divers autres auteurs connus des éditeurs – à son »Etude sur le privilège d'immunité du IV<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle«, dans: Revue Mabillon 60 (1984) 465-512. La conception actuelle de l'immunité, qui élimine des terres bénéficiaires les agents publics et non le paiement de l'impôt, levé directement et sans contrôle par le *dominus*, ici l'évêque, interdit d'affirmer sans discussion serrée que l'*hostilicium*, l'impôt pour l'armée, n'est plus levé et que l'abbaye en a accaparé le montant. D'ailleurs pourquoi avoir rappelé en 869 qu'on effectue un versement de *hostilesio* (c. 9, p. 93: *habet in ipsa villa factos, id est mansos, LX. Solvit unusquisque de hostilesio ...*), si l'immunité l'avait transformé en redevance privée dès 819, cinquante ans plus tôt? Ecrire sur du parchemin coûtait cher et les clercs étaient trop prudents pour laisser sur un acte privé la preuve que son origine était publique. Pourquoi en outre avoir conservé *factus*, un terme typique de la langue bureaucratique, pour désigner un manse qui serait privé? Pourquoi aussi exprimer les versements sous la forme qu'ils avaient quand ils étaient affectés à l'armée alors que l'abbaye, en tant que bénéficiaire privé, souhaitait évidemment autre chose que des bœufs, des porcs ou des moutons, ou leur contrepartie monétaire? Pourquoi enfin une minorité de brefs seulement mentionne-t-elle que les manses sont ingénues ou serviles? Est-ce peu important? La liste des questions sans réponse s'allongerait sans peine.

Il est dommage que les textes transmis ne soient pas lus, par des spécialistes reconnus, avec le regard qu'impose les publications récentes. Le lecteur non spécialiste risque de reproduire l'interprétation proposée par les éditeurs. Depuis quelques années, la présentation traditionnelle des grands domaines est de plus en plus sur la défensive. Elle en est à refuser la confrontation des arguments. A quand la grande discussion qui déboulera une statue passablement rouillée?

Jean DURLIAT, Toulouse